

*Administration financière—Loi*

Il est clair, monsieur l'Orateur, qu'à la suite de la création de ce bureau on va créer encore un autre organisme central qui limitera les activités des gestionnaires des ministères et organismes existants du gouvernement. Personne ne veut être surveillé par un autre organisme dont le but est de s'assurer qu'on s'acquitte convenablement de ses fonctions dans le domaine financier. C'est un ennui supplémentaire pour les sous-chefs, les sous-ministres, et ainsi de suite. Ils s'y sont donc opposés, et très vigoureusement. Cette opposition aurait bien pu être justifiée si ces hauts fonctionnaires avaient démontré qu'il étaient capables de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités, mais le vérificateur général a clairement dit que tel n'était pas le cas.

Il arrive souvent aux ministres et à leurs adjoints d'invoquer le principe de la responsabilité ministérielle pour défendre leur attitude. Leurs arguments se résument à ceci: «Nous avons une tâche à accomplir, nous assumons certaines responsabilités et nous devons diriger un ministère. Qu'on nous laisse faire car selon le principe de la responsabilité ministérielle, le ministre est responsable de toute erreur de gestion. Tout autre contrôle est superflu, qu'on nous laisse diriger, nous sommes assujettis à la responsabilité ministérielle». Les ministres seront responsables et la démocratie s'occupera du reste. Dernièrement, des faits nombreux ont démontré que lorsqu'il s'agit de faire face aux responsabilités, le principe de la responsabilité ministérielle paraît s'évanouir. Sous le gouvernement actuel, il y a eu de nombreux cas de grossière incompétence depuis l'affaire du *Bonaventure* jusqu'à celle toute récente de l'EACL. Nous avons eu des cas patents d'activités illégales.

Le rapport du vérificateur général est truffé d'exemples de gabegie. Pourtant, depuis dix ans, pas un ministre n'a démissionné ou a été invité à le faire pour incompétence ou activité illégale dans sa sphère de responsabilité. Pas plus, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a eu de hauts fonctionnaires qui aient eu à payer le prix de leur incompétence administrative. Voilà pourquoi, chaque fois qu'un ministre ou un sous-ministre ou le premier ministre ou quiconque essaie de faire croire à la Chambre et au public que le principe de la responsabilité ministérielle fournit la garantie nécessaire, un système de contrepoids, ils se permettent alors de colporter les plus fabuleuses impostures.

Le résultat de tout cela, c'est que les décisions sont prises par le premier ministre (M. Trudeau) et son principal secrétaire Michael Pitfield, et que les ministres sont de simples porte-parole. Voilà le résultat de cet horrible et complexe système collégial que le gouvernement a instauré.

Le ministre des Finances (M. Chrétien) se fait dire actuellement pas ses services de présenter un budget. Il le voudrait bien, mais il n'est pas libre d'en décider. Un quelconque comité gouvernemental siège au bureau du Conseil privé. Le ministre des Finances est un simple porte-parole et il est ici pour donner des explications. S'il les donne mal il sera muté ailleurs, et un autre porte-parole viendra le remplacer. Mais il serait absolument idiot de dire que c'est le ministre des Finances qui décide, et que c'est à lui qu'il faut s'en prendre.

La responsabilité ministérielle ne trouve pas à s'exercer. Est-ce que nous, députés, nous pouvons la faire respecter? On

[M. Andre.]

parlait cet après-midi de la difficulté éprouvée par les députés à présenter ne serait-ce que leurs questions à la Chambre. Les comités sont dans l'impossibilité de faire comparaître les ministres. Nous avons absolument aucun moyen de les forcer à répondre. Autrefois la Chambre pouvait bloquer le budget d'un ministre, tant et aussi longtemps qu'il n'avait pas répondu.

Quand il devient nécessaire de camoufler et de dissimuler la vérité, de résister à la liberté d'information, on s'empresse de faire valoir la responsabilité ministérielle. Mais quand vient le temps d'assumer ses responsabilités, après que telle chose est arrivée et quand le public découvre un scandale quelconque, on abandonne vite à son sort la responsabilité ministérielle. La question qui se pose est de savoir comment il faut exercer la responsabilité ministérielle? A-t-elle jamais été mesurée, évaluée et comment peut-on tenir un ministre responsable? Faut-il attendre les élections?

En dix ans, nous avons assisté à 115 mutations de ministres. Si quelqu'un n'est pas content de la façon dont les Postes sont dirigées, quel ministre sera tenu responsable? Car depuis quelques années, quatre ou cinq ministres se sont succédés. Si quelqu'un n'aime pas les façons de procéder du solliciteur général qui en sera tenu responsable? Comment peut-il y avoir responsabilité ministérielle étant donné la mobilité des ministres? C'est un jeu de chaises musicales. Puis il y a le conseil des ministres, une sorte de régime collégial, qui est le propre du gouvernement actuel. Ce n'est pas les ministres qui prennent les décisions. Ce sont plutôt des comités ministériels qui agissent collectivement. Et l'on invente comités sur comités. On nous a enlevé ce recours. Nous n'avons plus ce pouvoir. La Chambre des communes n'a absolument aucun moyen de s'en prendre à un ministre, de le forcer à s'acquitter de ses responsabilités.

Parler de responsabilité ministérielle, c'est tromper les gens. Ce mot devrait être banni du vocabulaire parlementaire. La responsabilité ministérielle, cela n'existe pas sous le gouvernement actuel.

Il faut donc absolument que le Parlement précise dans ce bill ce qu'il attend du contrôleur général, en fait de travail et de résultats, pour que par son activité quotidienne, il puisse protéger l'argent des contribuables, sinon le gouvernement continuera de n'en faire qu'à sa guise, et il n'y aura rien de changé à la situation actuelle que le vérificateur général trouve effarante.

Personne dans mon parti ne favorise la création d'un nouveau contrôle central, la prolifération de la bureaucratie et de la paperasse qui sont déjà trop répandues. Mais il y a une chose qui nous plaît moins, monsieur l'Orateur: c'est le gaspillage et la mauvaise gestion des fonds publics. Puisque le gouvernement s'est mal acquitté de ses responsabilités ministérielles, nous n'avons plus qu'à accepter la recommandation du vérificateur général et qu'à exiger énergiquement qu'on lui donne suite en nommant un contrôleur général qui soit investi de toute l'autorité nécessaire pour remplir les fonctions que le vérificateur général a signalées au paragraphe 2.15 de son rapport de 1976.